



# Règlement du tir au tuyau

## ARTICLE 1 – TIR AU TUYAU CONCOURS FVSP 2026

Le tir au tuyau a lieu le vendredi 8 mai à 18 heures.

## ARTICLE 2 – CATÉGORIES

Une seule catégorie regroupant toutes les équipes.

## ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en avance sur le site internet ([www.fvsp-terre-sainte-2026.ch](http://www.fvsp-terre-sainte-2026.ch)). Ou ont lieu sur place, 1h avant le début du tournoi.

La finance d'inscription est de CHF 30.- par équipe (paiement sur place).

## ARTICLE 4 – ÉQUIPES

Chaque équipe pourra être composée d'un maximum de six tireurs, mais chaque tirée se fera avec un minimum de quatre et un maximum de cinq personnes.

Un joueur ne peut en aucun cas jouer dans plusieurs équipes.

## ARTICLE 5 – TENUE

La tenue est libre.

Le tir se fait à mains nues.

Toutes les chaussures sont autorisées, à l'exception de celles qui portent des ferrages, sous ou sur les côtés de la semelle, ainsi que celles de football sauf celles pour terrain synthétique (« Bamba »).

## **ARTICLE 6 – TERRAIN**

L'aire de traction au tuyau doit être placée dans un champ plat, sans caillou et sans sillon de 50 m de long et 20 m de large.

A l'intérieur de l'aire de traction, un couloir de 1 mètre de large par tuyau sera dessiné. Ces couloirs sont coupés en deux parts égales par une ligne creusée et des fanions placés l'extérieur du couloir marquent également cette ligne. Un éclairage adapté doit être mis en place par l'organisateur.

## **ARTICLE 7 – MATÉRIEL**

L'organisateur fournit les chronomètres et les tuyaux. Ces derniers ont une longueur de 16.50 m. Une marque de couleur indique leur centre.

L'organisateur offre une bouteille d'eau à chaque équipe.

## **ARTICLE 8 – JURY**

Le jury est fourni par l'organisateur, qui sera aidé par un pompier.

Une remorque couverte sur laquelle seront disposées une table et quatre chaises.

Une sonorisation adaptée doit être fournie par l'organisateur.

## **ARTICLE 9 – PLAN DES MATCHS**

Le tournoi débute par des matchs de qualification et se poursuit par un système de coupe.

Le jury est seul compétent pour l'organisation des matchs et pour le tirage au sort désignant les adversaires respectifs.

Chaque équipe a droit à deux matchs de qualification.

## **ARTICLE 10 – MATCHS**

### **ARTICLE 10.1 – PASSES**

Chaque match se compose de deux passes.

### **ARTICLE 10.2 – DURÉE**

Une passe dure 3 minutes au maximum.

### **ARTICLE 10.3 – POINTS**

Une passe est gagnante lorsque les pieds de trois adversaires au moins ou le centre du tuyau passent la ligne médiane elle donne 4 points.

Lorsque, dans le temps imparti, l'équipe n'a tiré que le centre du tuyau dans son camp, elle reçoit 3 points ; l'autre équipe en reçoit 1.

Si la marque du milieu du tuyau se trouve sur la ligne médiane à la fin du temps imparti, chaque équipe reçoit 2 points. Ce système de points est valable pour l'ensemble du tournoi.

### **ARTICLE 10.4 – DÉBUT DE LA PASSE**

Pour le début de la passe, les deux équipes sont immobiles, le tuyau tendu, le centre du tuyau se trouvant sur la ligne médiane :

L'ordre de départ est :

- nom des équipes ;
- « Prêts ! » ;
- « Attention ! » ;
- « Départ ! ».

### **ARTICLE 10.5 – AVERTISSEMENT**

Une équipe est sanctionnée d'un avertissement si :

- un de ses membres utilise un autre appui que les deux pieds ;
- elle tire volontairement en dehors des lignes.

## **Règlement du tir au tuyau**

### **ARTICLE 10.6 – DISQUALIFICATION**

Une équipe est disqualifiée pour la passe ou, sur décision de l'arbitre, pour la suite du tournoi si :

- elle lâche brusquement le tuyau ;
- elle reçoit trois avertissements lors d'une passe.

### **ARTICLE 10.7 – ÉGALITÉ**

Dans la seconde partie du tournoi, le système de coupe exige un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité après deux passes, une troisième passe sera tirée pour départager les équipes.

## **ARTICLE 11 – PRIX**

La remise des prix a lieu le soir du tir, au maximum 1 heure après la finale.

Les trois premières équipes masculines et féminines reçoivent une coupe.

Pour la remise des prix s'il y a des équipes mixtes, le nombre de personnes masculines ou féminines déterminera si l'équipe est masculine ou féminine.

Des prix supplémentaires peuvent être attribués par l'organisateur.

## **ARTICLE 12 – DISPOSITIONS FINALES**

En cas de litige ou pour tous différends non prévus par le présent règlement, seul le jury reste juge en accord avec le Comité. Sa décision est irrévocable et sans appel.

Le présent règlement entre en vigueur le 8 mai 2026.

.